

Statut (SARL, SA, M, Mme, etc...) :

Raison sociale ou Nom/Prénom :

e-mail :@.....

Profil souhaité : (possibilité de cocher plusieurs profils)

- Propriétaire
Donneur d'ordres
Entreprise

Tel : / Tel Mobile :

Fax :

Adresse :

Code Postal : / Ville :

N° SIRET :

N° APE :

Nombre de déclarations souhaité :
Joindre un chèque du montant choisi

CACHET DE L'ENTREPRISE :

Pack 5 déclarations (25 €)

Pack 10 déclarations (50 €)

Pack 30 déclarations (150 €)

Pack 50 déclarations (250 €)

Pack 100 déclarations (500 €)

Nom et signature du demandeur :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PREAMBULE

Le service de déclaration en ligne de chantier forestier est un service proposé par l'Association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers d'Aquitaine (ETF d'Aquitaine), association de loi 1901, inscrite sous le numéro SIRENE 449 104 272 000 17, déclaration Préfecture n° 0401105766, 40107 Dax Cedex, France, www.etf-aquitaine.org

L'Association ETF d'Aquitaine a une activité référencée sous le code APE 94.99Z – Organisation fonctionnant par adhésion volontaire. L'Association représente, informe, forme et conseille les entreprises de travaux forestiers d'Aquitaine.

Art. 1. DEFINITION

Accès à la déclaration en ligne de chantier forestier : service permettant aux utilisateurs d'accéder au service de déclaration et à ses différents services (échanges et transmission de données vers les services correspondants) via le réseau Internet.

Utilisateur : toute personne physique adulte ou personne morale ayant souscrit au service de déclaration en ligne de chantier forestier et ayant reçu un courrier contenant ses identifiants pour accéder au service.

Identifiant : terme qui désigne l'identifiant de connexion et les codes confidentiels (login et mot de passe) permettant à l'utilisateur de s'identifier et de se connecter au service.

Art. 2. OBJETS

Les présentes dispositions ont pour objet de définir les modalités et les conditions générales d'utilisation de l'accès au service de déclaration en ligne de chantier forestier.

L'ouverture d'un compte utilisateur au site de déclaration en ligne de chantier forestier <http://www.declarationdechantierforestier.fr> est soumis sans exception ni réserve aux conditions générales ci-après. En conséquence, le fait de solliciter le service de l'Association des ETF d'Aquitaine emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.

Le droit accordé à l'utilisateur aux termes des présentes est personnel, inaccessibles et non transférable.

Art. 3. INSCRIPTION – COMMANDE – DELAI

L'utilisation du service est subordonnée au renvoi de la demande d'ouverture de compte utilisateur dûment rempli, signé et tamponné et du règlement correspondant au pack choisi. Le pack correspond au nombre de déclaration de chantier forestier commandé. La commande minimale est de 5 déclarations, soit 1 pack.

La demande d'ouverture de compte utilisateur et le règlement sont à renvoyer à l'Association des ETF d'Aquitaine, Bourse maritime, 1 place Lainé, 33 075 BORDEAUX Cedex.

Le paiement s'effectue par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de l'Association des ETF d'Aquitaine.

Aucun accès ne pourra être créé avant la réception de la demande d'ouverture de compte utilisateur et du règlement correspondant.

Art. 4 – UTILISATION DES CODES D'ACCES ET IDENTIFIANTS

4.1. Modalités de remise

A réception de la demande d'ouverture de compte utilisateur et du règlement correspondant, les identifiants (login et mot de passe) d'accès au service sont transmis par mail.

Les identifiants (login et mot de passe) sont émis 2 jours ouvrés maximum après réception du règlement.

Conformément à la loi n° 2000-719 du 1er août 2000, l'utilisateur s'engage à communiquer ses coordonnées exactes à l'Association des ETF d'Aquitaine.

L'accès au service de déclaration en ligne de chantier forestier est donc possible à compter de la date de réception par l'utilisateur de ses identifiants (login et mot de passe).

4.2. Caractères personnel et confidentiel

Les identifiants (login et mot de passe) sont personnels et confidentiels.

L'utilisateur est seul responsable de la garde et de l'utilisation des identifiants que l'Association des ETF d'Aquitaine lui aura transmis, sauf divulgation imputable à l'Association des ETF d'Aquitaine.

L'utilisateur s'engage à conserver secret ses identifiants et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

4.3. Perte et vol

En cas de perte ou de vol ou, plus généralement, de détournement des identifiants par des tiers, l'utilisateur s'engage à avertir l'Association des ETF d'Aquitaine, sans délai, par messagerie électronique (info@etf-aquitaine.org), cette information devant être confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception.

4.4. Modifications

L'Association des ETF d'Aquitaine pourra, en cours d'exécution du contrat,

modifier et/ou changer tout ou partie des identifiants, pour des raisons d'ordre réglementaire, technique ou de sécurité. L'Association des ETF d'Aquitaine informera l'utilisateur (15) quinze jours minimum avant cette modification par lettre simple et/ou courrier électronique.

Art. 5 – IDENTIFICATION DE L'UTILISATEUR

5.1. Informations obligatoires

L'utilisateur, personne physique, déclare être âgé de plus de 18 ans et avoir la pleine capacité juridique. Pour obtenir un accès au service, l'utilisateur s'engage à communiquer ses coordonnées exactes à l'Association des ETF d'Aquitaine.

5.2. Caractère exact et actuel de ces informations

Les coordonnées communiquées par l'utilisateur doivent être exactes.

L'utilisateur s'engage à informer, par écrit, l'Association des ETF d'Aquitaine de toute modification concernant sa situation

5.3. Protection des données à caractère personnel

Tout utilisateur peut demander à l'Association des ETF d'Aquitaine la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier le cas échéant, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

En vertu de la loi n° 2000-719 du 1er août 2000, les coordonnées déclarées par l'utilisateur pourront être communiquées sur réquisition des autorités judiciaires.

Art. 6. DUREE – RESILIATION

Le pack commandé n'a pas de durée d'utilisation. Il reste utilisable tant que les déclarations effectuées n'atteignent pas le plafond du pack acheté.

Le pack acheté n'est ni transférable, ni cessible à un autre utilisateur.

L'utilisation complète du pack n'entraîne pas la fermeture du compte utilisateur.

L'utilisateur a la possibilité, à tout moment, de résilier son compte en informant l'Association des ETF d'Aquitaine par lettre recommandée avec accusé de réception.

Art. 7. FONCTIONNALITE

Le service est accessible 24h/24 et 7j/7, sauf cas de force majeure, indépendante de la volonté de l'Association des ETF d'Aquitaine (coupure EDF, panne serveur...)

En cas de problème, contactez l'Association des ETF d'Aquitaine (Tél : 05 56 88 05 38) qui s'engage à tout mettre en œuvre pour rétablir la connexion dans les plus brefs délais.

Art. 8. CONFIDENTIALITE

L'Association des ETF d'Aquitaine s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir la confidentialité des informations saisies par le biais de son site de déclaration de chantiers forestiers.

L'Association des ETF d'Aquitaine s'engage à ne pas utiliser les informations saisies par le biais de cette ouverture de compte utilisateur à des fins personnelles et s'interdit de communiquer les fichiers ainsi constitués à qui que ce soit, dans un but lucratif ou non.

L'Association des ETF d'Aquitaine ne pourra en aucun cas diffuser ces informations à des sous-traitants d'exploitation forestière avec qui, elle pourrait être en relation.

Art. 9. RESPONSABILITE

L'Association des ETF d'Aquitaine ne pourra être tenue responsable des informations saisies par ses clients sur le site de déclaration en ligne de chantier forestier.

Le client reconnaît son entière responsabilité vis-à-vis de l'administration concernée pour les erreurs qui pourraient être saisies sur le site par son accès et s'engage à répondre directement et personnellement à l'administration.

Art. 10. ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CONTRAT

Le contrat prend effet à la date de réception par l'utilisateur de ses identifiants, sous réserve de la réception par l'Association des ETF d'Aquitaine de l'ensemble des documents constitutifs du dossier de l'utilisateur cités à l'article 3.

Art. 11. LOI APPLICABLE – CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE - LITIGE

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.

En cas de contestation de quelque nature qu'elle soit, sur l'interprétation, l'exécution du marché ou le règlement des prix, les Tribunaux d'Instance, de Grande Instance, et de Commerce de Bordeaux sont seuls compétents, quelles que soient les conditions du marché acceptées, même s'il y a pluralité de défendeurs ou d'appel de garantie.